

## LES COTISATIONS

- Le paiement d'une cotisation est obligatoire pour faire partie de l'association. L'adhésion annuelle est valable de septembre à septembre.
- Ce paiement comprend la licence FSGT, l'assurance (conditions générales remises avec la licence) et la cotisation au club.
- Tout adhérent est tenu de remplir une fiche d'inscription (à télécharger sur le site) accompagnée d'un chèque de cotisation ou d'espèces et d'un certificat médical autorisant la pratique de l'escalade.

• Adultes	55 €
• Jeunes 15/18 ans	40 €
• Jeunes 19/25 ans	45 €
• Enfants à partir de 6 ans*	30 € ou 40 € **
• Licence saisonnière (4 mois)	30 €
• Licence découverte 1 journée	3 €

\* L'A.S.L. propose un encadrement aux enfants de 19h à 20h le mardi (6/9ans), le jeudi et le vendredi (10/15ans), **les enfants doivent obligatoirement être accompagnés et seront assurés par un parent** qui, si besoin, recevra une courte initiation aux manips de corde.

\*\* 40€ pour le prêt d'un baudrier enfant à l'année, 30€ si il en possède déjà un.

Les chaussons sont à fournir par les parents.

## COORDONNÉES DES RESPONSABLES :

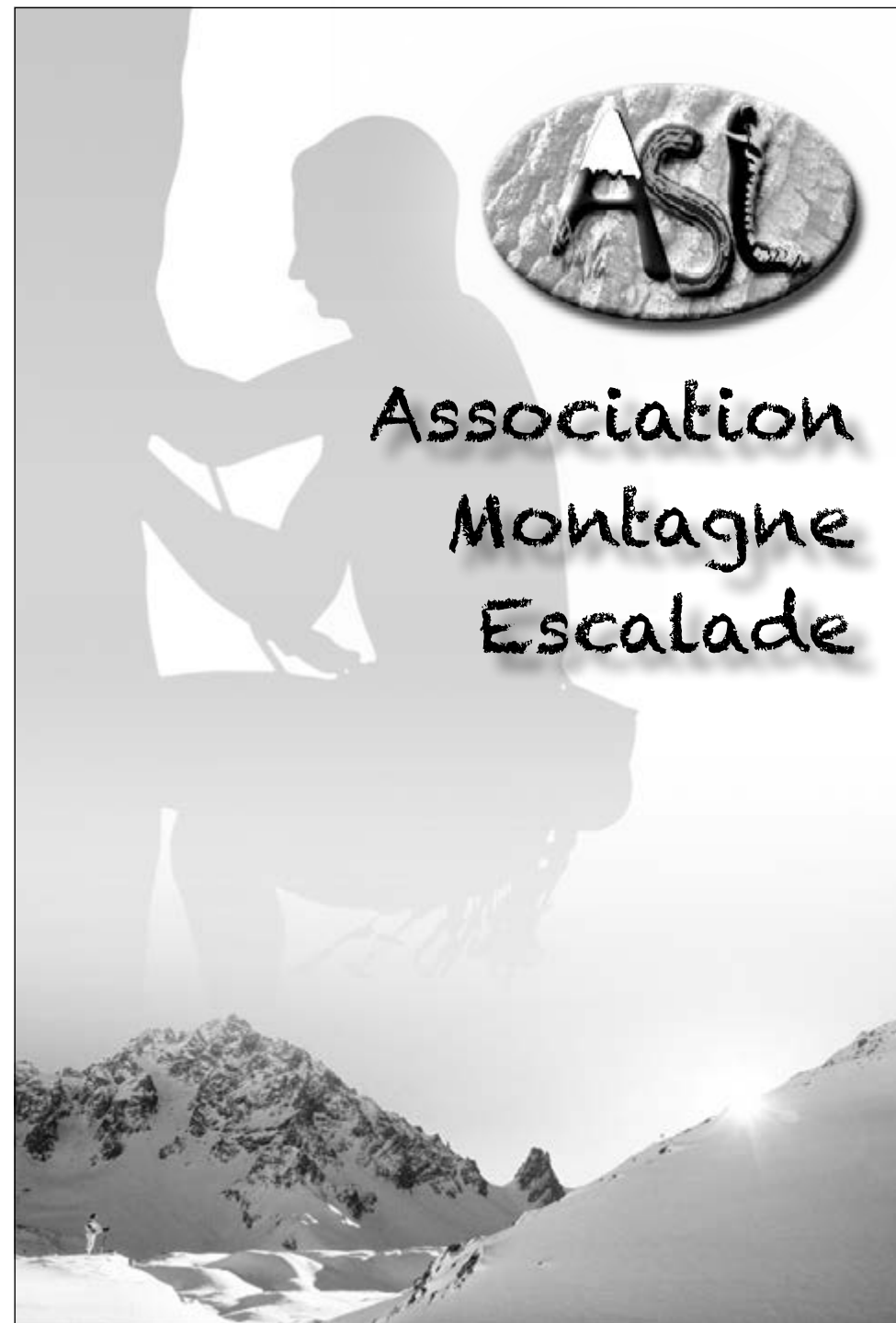
Président : Pierre tel. : 06 65 65 90 08 - Mail : [asl91escalade@free.fr](mailto:asl91escalade@free.fr)

Secrétaire : Catherine

Trésorier : Philippe

Siège social  
13,rue d'Holbach  
91700 Ste Geneviève des Bois  
[www.asl91escalade.fr](http://www.asl91escalade.fr)

Août 2018



## PRÉSENTATION DE LA SECTION MONTAGNE

Elle est l'une des sections de l'Association Sports et Loisirs. Les autres activités proposées par l'A.S.L. sont le badminton, le football, la gymnastique, les travaux manuels, la randonnée, le VTT.

Elle adhère à la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail).

## LE FONCTIONNEMENT DU BUREAU

Les membres sont élus lors de l'Assemblée Générale. Le bureau organise les activités, et se réunit toutes les 6 semaines environ. Ce bureau peut être élargi à tous les adhérents qui le souhaitent quand l'ordre du jour traite de points particuliers comme le camp d'été par exemple. Il décide de l'achat de matériel collectif, et établit le programme des activités. Il fait le lien avec l'A.S.L. Il décide de la date de l'Assemblée Générale. Celle-ci doit avoir lieu en fin de saison sportive, c'est-à-dire en septembre (après le camp d'été).

## LES ACTIVITÉS

### • Escalade en Salle

Entraînements le mardi et jeudi au gymnase Poulidor à Ste Geneviève (en face du parc Pierre), de 20H à 22h30.

Séance enfant (accompagnement obligatoire par un parent) encadré par nos bénévoles le mardi, jeudi et vendredi 19/20h



### Gestion du mur

L'accueil des grimpeurs, l'entretien du mur et du matériel sont faits par des bénévoles. C'est donc l'affaire de chaque pratiquant. La section prête aux nouveaux inscrits le baudrier + mousqueton à vis + le système d'assurage nécessaires au démarrage dans l'activité durant 1 mois. Les chaussons d'escalade ne sont pas fournis. Les cordes sont collectives.

### • Escalade à Fontainebleau

Le dimanche et selon un programme établi à l'avance. Les grimpeurs se retrouvent directement dans le massif, sur les pistes balisées. Les nouveaux adhérents peuvent se renseigner au mur le mardi ou le jeudi précédent la sortie ou sur le site internet : [www.asl91escalade.fr](http://www.asl91escalade.fr) (cri de ralliement : YAooooo0ooooo).

Les grimpeurs se regroupent vers 13H pour le pique-nique.



### • Escalade en falaise

Au printemps ou à l'automne (WE et vacances éventuellement).

### • Camp d'été montagne/escalade

Il est organisé fin juillet jusqu'à mi août, durant 3 semaines.



## LIENS AVEC LES AUTRES SECTIONS

L'A.S.L. propose parfois, à tous les adhérents, des rencontres amicales de volley, basket, foot, badminton, escalade (voir calendrier sur le site).